



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## **POINT INFORMATION**

Rouen, le 11/06/2024

Service Prévention Éducation aux Risques et  
Gestion de Crise



**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

Bureau Sécurité Routière et Transports  
Exceptionnels

### **VERNON ET SAINT-MARCEL**

Du 02 juillet 2024 au 04 juillet 2024, pendant 2 nuits, de 20H00 à 08H00, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la route départementale D181 du PR 10+1010 au PR 11+530 sur le territoire de la commune de Vernon.

Du 05 au 13 août 2024, des travaux auront lieu sur la D6015, sur le territoire de la commune de Saint Marcel. La circulation se fera par alternance. Cependant, la rue de l'Industrie ne sera pas praticable durant cette période. Ce qui induit que les convois de plus de 48T et de plus de 12T/essieu ne pourront pas circuler.

#### **RAPPEL :**

**La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.**

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-  
16h30 (du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

Mél : [ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr)

1/1